



RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU BUREAU DE LA MDEN

10 JUILLET 2020

PROCES-VERBAL

Ce document compile les résolutions votées et toutes les informations majeures échangées lors de la réunion du Bureau de la Maison de l'Emploi du Nord de La Réunion, le 10 juillet 2020.

MDEN

PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 10 JUILLET 2020

Lieu : MDEN

Membre présent :

Monsieur Frédéric NICOLAS Directeur territorial Nord-Est de Pôle emploi Réunion

Procurations :

De M. Ravy VELLAYOUDOM, Président de la Maison de l'Emploi du Nord à Monsieur NICOLAS

Assiste à la séance :

M. Raphaël SERRIER Directeur de la MDEN

(Cf. Annexe 1 : Fiche de présence et procurations)

En l'absence de Président et de Vice-présidents, le directeur territorial nord-est de Pôle emploi ouvre la séance à 10h12 et rappelle que conformément à l'article 16-1 des statuts de l'association, le Bureau délibère à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés. Il rappelle que le vote par procuration est admis et que tout membre du Bureau peut être porteur d'un ou plusieurs mandats. Il énonce l'ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 10 février 2020 ;
2. Validation de la charte de télétravail ;
3. Présentation du plan de reprise d'activités ;
4. Présentation du DUERP ;
5. Validation du bilan du premier semestre 2020 ;
6. Questions diverses.

En l'absence de questions, le directeur territorial nord-est, de Pôle emploi propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 10 FEVRIER 2020

Le directeur territorial nord-est, de Pôle emploi invite le directeur à rappeler les résolutions du procès-verbal de la réunion de Bureau du 10 février 2020.

Le directeur présente le procès verbal de la réunion du Bureau du 10 février 2020 et en rappelle les quatre résolutions. Le directeur territorial nord-est, de Pôle emploi soumet au vote le procès-verbal de la réunion du Bureau du 10 février 2020.

RESOLUTION N°1

Les membres du Bureau valident, à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès verbal de la réunion du Bureau du 10 février 2020.

En l'absence de questions supplémentaires, le directeur territorial nord-est, de Pôle emploi, propose de passer au point suivant à l'ordre du jour.

CHARTRE DE TELETRAVAIL

Le directeur territorial nord-est, de Pôle emploi invite le directeur à présenter la charte de télétravail et à répondre aux éventuelles questions.

Le directeur rappelle qu'habituellement, le télétravail se prépare et un accord ou à une charte formalise sa mise en place. Il explique que ce document fixe le cadre d'exercice du télétravail avec les obligations des deux parties : maintien des droits et de la protection du salarié, populations éligibles au télétravail, conditions de demande du télétravail, nombre de jours autorisés, conditions de réversibilité, etc.

Il précise que malheureusement, dans le contexte du confinement lié à la crise sanitaire, nous avons été contraints de passer en télétravail sans préparation. Toutefois il indique qu'une charte, présentée aux salariés mi-mai 2020, a permis de formaliser temporairement le cadre du télétravail de l'association.

Aussi, afin d'anticiper, une nouvelle période nécessitant le recours au télétravail, le directeur territorial nord-est, de Pôle emploi soumet aux votes des membres du Bureau la charte de télétravail proposée à titre temporaire lors du confinement.

RESOLUTION N°2

Les membres du Bureau valident, à l'unanimité des membres présents et représentés, la charte de télétravail de la MDEN.

En l'absence de questions supplémentaires, le directeur territorial nord-est, de Pôle emploi propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITES

Le directeur territorial nord-est, de Pôle emploi invite le directeur à présenter le plan de reprise d'activité de la MDEN et à se tenir disponible pour répondre aux éventuelles questions.

Le directeur explique que le plan de reprise d'activité de la Maison de l'Emploi du Nord de La Réunion constitue l'ensemble des « procédures documentées lui permettant de rétablir et de reprendre ses activités en s'appuyant sur des mesures temporaires adoptées pour répondre aux exigences métier habituelles après la période de confinement liée à l'épidémie de Covid-19 ». Il précise que ce plan de reprise a été élaboré en deux volets :

- De mi-mai à fin mai : reprise de l'activité au siège de la MDEN sur la base du volontariat et à mi-temps organisé pour diminuer le flux de salarié par deux sur le site.
- A partir de début juin et jusqu'à nouvel ordre : reprise de l'activité d'accueil des publics dans les espaces numériques et par le dispositif CitésLab.

Il indique également que ce plan de reprise d'activité (phase I et II) a été soumis et validé par le médecin du travail.

En l'absence de questions supplémentaires, le directeur territorial nord-est de Pôle emploi propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

DUERP

Le directeur territorial nord-est de Pôle emploi, invite le directeur à présenter aux membres du Bureau le document unique d'évaluation des risques professionnels de la MDEN et à se tenir disponible pour répondre aux éventuelles questions.

Le directeur rappelle que le document unique de la Maison de l'Emploi du Nord de La Réunion a été créé le 8 avril 2014. Il précise que ce document est mis à jour annuellement et qu'il s'agit donc, en 2020, de la sixième mise à jour de ce document.

Compte tenu, du confinement de l'ensemble du personnel de l'association dans le cadre de la crise sanitaire liée au virus Covid-19, le Directeur rappelle que le télétravail a été mis en place. Il indique donc que la mise à jour du DUERP prend en compte cette modification de l'organisation du travail. Il précise également que ce document unique permet également de déterminer les mesures et plans d'actions adoptés par l'association pour faire face aux épidémies de dengue et de Covid-19.

En l'absence de questions supplémentaires, le directeur territorial nord-est de Pôle emploi Réunion propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

RAPPORT D'ACTIVITES DU PREMIER SEMESTRE 2020

Le directeur territorial nord-est de Pôle emploi invite le directeur à présenter le rapport d'activités intermédiaire 2020. Le directeur présente le rapport d'activités intermédiaire de la Maison de l'Emploi du Nord 2020.

Le directeur précise en préambule que compte tenu de la prolongation du mi-temps thérapeutique de l'animatrice de l'espace numérique et du chômage partiel mise en place dans le cadre de la crise sanitaire, l'effectif de l'association était de 5 ETP au premier semestre 2020 contre 6,4 ETP au premier semestre 2019, soit une baisse de 22 %. Il indique également que compte tenu de la crise sanitaire plusieurs actions comme la journée de l'alternance seront reportées sur le second semestre.

Le directeur territorial nord-est de Pôle emploi indique qu'il précisera prochainement à la MDEN les modalités de participation de Pôle emploi à la Journée de l'Alternance 2020 et confirme la reconduction de la semaine de l'emploi organisée par Pôle emploi la semaine du 14 septembre.

Le directeur indique que l'offre de service des espaces numériques va être largement modernisée mais que la MDEN ne fera pas une demande de labellisation « pass' numérique » compte tenu que son offre de service est gratuite.

Le directeur territorial nord-est de Pôle emploi remercie le directeur et soumet aux votes des membres du Bureau le rapport d'activités intermédiaire 2020.

RESOLUTION N°3

Les membres du Bureau valident, à l'unanimité des membres présents et représentés, le rapport d'activités intermédiaire 2020.

En l'absence de questions supplémentaires, Le directeur territorial nord-est de Pôle emploi propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

DATE ET ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CA

Le directeur territorial nord-est de Pôle emploi Réunion rappelle que conformément aux articles 12, 14-1 et 16-2 des statuts, le Bureau prépare les réunions du Conseil d'administration. Aussi, afin de procéder à l'élection du Président et des Vice-présidents de l'association le directeur territorial propose d'organiser une réunion du Conseil d'administration, le mardi 11 août 2020, à 9h30, au siège de l'association, avec l'ordre du jour suivant :

- Election du Président ;
- Election des Vice-présidents ;
- Validation du procès-verbal de la réunion du CA du 25 février 2020 ;
- Questions diverses.

RESOLUTION N°4

Les membres du Bureau valident, à l'unanimité des membres présents et représentés, la convocation du Conseil d'administration, le mardi 11 août 2020, à 9h30, au siège de l'association avec l'ordre du jour suivant :

- Election du Président ;
- Election des Vice-présidents ;
- Validation du procès-verbal de la réunion du CA du 25 février 2020 ;
- Questions diverses.

En l'absence de questions supplémentaires, le directeur territorial nord-est de Pôle emploi propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

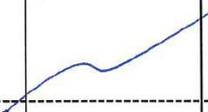
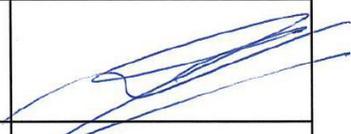
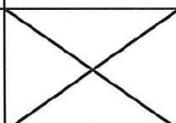
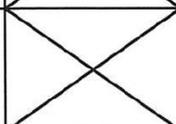
En l'absence de questions supplémentaires, le chargé de projet de la direction territoriale nord-est de Pôle emploi clôture la séance à 11h41.

LE PRÉSIDENT DE LA MDEN

RAVY VELLAYOUDOM

ANNEXE 1 : FICHE DE PRESENCE ET PROCURATIONS

BUREAU DE LA MAISON DE L'EMPLOI DU NORD JUILLET 2020

ORGANISME	NOM	PRÉNOM	PROCURATION	SIGNATURE
CINOR	PAUSE	Yolande		
	VARONDIN	Frédéric		
	VELLAYOUDOM	Ravy		
ETAT	JORAM	Frédéric		
	MATTERA	Henri-Michel		
Pôle emploi	NICOLAS	Frédéric		
Conseil régional	ABOUBACAR BEN VITRY	Faouzia		
Conseil départemental	MELCHIOR	Cyrille		
CINOR	PICARDO	Dominique		
MDEN	SERRIER	Raphaël		





MAISON DE L'EMPLOI DU NORD

RÉUNION DE BUREAU

Vendredi 10 juillet 2020

PROCURATION

Je soussigné(e) M. Vella You Dou

Membres du bureau de la Maison de l'Emploi du Nord,

représentant (organisme) CINOR

donne pouvoir, par la présente à : M. Nicolas

afin de me représenter à la réunion du Bureau de la Maison de l'Emploi du Nord qui aura lieu le 10 juillet 2020 à 10h00 au siège de l'association.

En conséquence, assister à cette réunion, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Fait à SAINTE-MARIE

Le 3 Juillet 2020

Signature

Maison de l'Emploi du Nord de La Réunion
12 rue Champ Fleuri – 97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél : 02 62 37 36 37 – mden@mden-reunion.fr